

Nation, extranéité, appartenances

Séance 3 (12/02)

Introduction

- Encore sur l'assistance comme marqueur de l'appartenance : qui est inclus ou exclu ? Comment définir les critères de la « bonne pauvreté » ? Importance de la « forme supplique » : faire valoir des droits tout en respectant l'asymétrie à la base de la charité
- Rome : siège de la papauté, capitale des États pontificaux et centre mondial du catholicisme. En plein rayonnement à la fin du XVI^e siècle à la faveur de la « Réforme catholique » post-tridentine : grands travaux d'aménagement, forte croissance démographique (100 000 habitants environ), présence de nombreux étrangers. Entre deux jubilé ici (1575 et 1600) : une culture et des infrastructures d'accueil
- Importance des « églises nationales », surtout à Rome : communautés étrangères, mais aussi factions politiques au concile (rivalité franco-espagnole). Une église récente liée à la politique italienne de la France au XVI^e siècle : paroisse et confrérie pour les Français de Rome dès 1478, construction de l'église débutée en 1518, intitulée à Louis IX (saint Louis), mais consécration officielle en 1589 seulement, au plus fort des guerres de Religion. Cependant, l'église fonctionne déjà dans les décennies précédentes comme le montre le dossier : suppliques de 1571 à 1597
- Période d'influence italienne importante en France, notamment autour de la reine-mère Catherine de Médicis, qui joue un rôle important dans l'achèvement de l'église, consacrée l'année de sa mort
- **Comment la politique assistancielle de l'église de Saint-Louis-des-Français dessine-t-elle les frontières sociales et géographiques de la pauvreté légitime ?**

I – La géographie de la charité

1. Une église nationale...

- L'église est d'abord le centre de regroupement de la nation française, c'est-à-dire des sujets du roi de France à Rome : 18 requérants sur 22 sont originaires du royaume. Cette dimension nationale semble s'affirmer progressivement
- Parmi eux, nette domination de l'Ouest (4 Bretons, 3 Normands) et du Nord (2 demandes parisiennes) quand l'origine est spécifiée : ce sont aussi les zones les plus éloignées, qui ne disposent pas forcément des mêmes réseaux de parentèle et d'interconnaissance sur place (cf. étudiant périgourdin)

2. ... ouverte aux extra-nationaux

- Mais aussi des cas d'ouverture : un Savoyard, un Corse (Gênes), et même un couple romain
- Une église locale de Rome en même temps, ainsi que des affinités avec des groupes éventuellement francophones (Savoyard qui se réclame de la « nation »)
- 9 suppliques sont rédigées en italien : cela signale sans doute l'emploi d'un secrétaire italien. Travail de traduction : plusieurs cas de français dont la supplique est rédigée en italien

II – Des profils sociaux variés

1. Une charité orientée vers les hommes

- Nette majorité d'hommes (16 demandes masculines, 3 demandes de couples et 2 demandes féminines) : la mobilité est genrée. Surreprésentation également orientée par la position de requérant : à l'exception de Portia, ce sont les hommes qui rédigent les suppliques dans les familles
- Pour autant, des cas de femmes seules : les sœurs (?) Le Feure, la veuve Marie

2. Le spectre de la misère

- Tous.tes les requérant.es ne sont pas des indigents issus des classes populaires : on trouve plusieurs nobles, comme les Parisiens Nicolas et Juliette Le Cox ou le Breton (nantais) Alain Ubert (« gentilhomme »). La plus forte somme versée (3 écus) l'est d'ailleurs précisément à un noble endetté : la charité obéit à la logique distributive (beaucoup pour les grands, peu pour les petits)
- Surreprésentation des clercs (2 franciscains et 6 séculiers) : s'exprime par la nature de Rome, mais aussi par une mobilité importante contrairement aux idées reçues

3. La pauvreté en situation

- L'assistance ne vient pas en aide à des catégories prédéfinies de la population, mais à des situations considérées comme misérables. L'occupation n'est d'ailleurs jamais précisée parmi les laïcs. L'église ne cherche pas à « sortir de la pauvreté » mais à secourir les pauvres. S. Cerutti : pauvreté comme manque de ressources locales (d'où la fonction d'une église nationale)
- Les motifs sont d'ailleurs généralement entremêlés : on juge au cas par cas de la légitimité de la demande, pas de classement selon des logiques bureaucratiques
- Importance de la recommandation (ambassadeur, pape...). Attention : 7 cas sans rescrit (réponse). Soit lacune d'enregistrement, soit plus probablement demande non acceptée.

III – Demander l’assistance, définir la pauvreté

1. Maladie et dénuement

- Un motif fréquemment invoqué : l’église, dans ce cas, vient pallier les failles du système d’assistance hospitalier (au sens propre) romain
- Également le cas pour les franciscains qui sont censés bénéficier de l’accueil de leur ordre : la solidarité nationale vient se substituer à la solidarité de l’ordre
- Cas de prisonnier également : avec la dot (absente ici), la caution est un motif classique de solidarité

2. Les tourments du temps

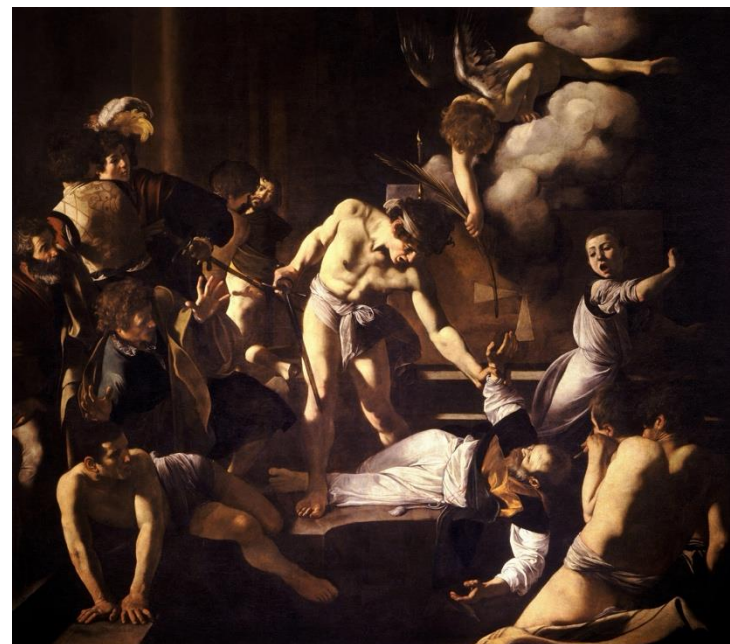
- Guerre de course : trois cas variés de captivité. Un pèlerinage qui suit sans doute une abjuration ; un rachat ; et un « esclavage » sur les galères toscanes qui correspond à un engagement contraint (révèle la porosité entre esclavage, captivité et travail contraint au-delà du seul facteur confessionnel)
- Guerres civiles : Rome est un refuge et un recours pour les catholiques, notamment pour les ligueurs à partir des années 1590

3. Rome, capitale de la catholicité

- Très nombreux pèlerins : en route vers Jérusalem (mais en déclin : un seul), surtout à Lorette et vers les lieux saints romains. Sans avoir l’importance de La Mecque, la papauté post-tridentine cherche à promouvoir le pèlerinage à Rome comme une étape importante de la vie catholique. Il vient rarement seul dans les faits et a souvent des fonctions stratégiques comme vu : abjuration, fuite...
- Importance des carrières ecclésiastiques : les clercs viennent sur place pour accélérer leurs procédures ou pour obtenir des bénéfices (postes au sein de l’Église)
- Du fait du caractère temporaire de ces migrations, beaucoup d’aides au retour également

Conclusion

- Centralité de Rome dans le monde catholique post-tridentin. Importance de l'église nationale qui n'est toutefois pas fermée en vase clos sur les nationaux. Assiste en définitive davantage les gens de passage davantage que la « colonie française » qui est mieux insérée dans la société romaine
- Une pauvreté de situation à géométrie variable, qui répond aux exigences de la charité chrétienne devenue un enjeu stratégique en cette période de confessionnalisation
- Ouverture : le legs du cardinal Matthieu Cointerel, mort en 1590 et chargé par Catherine de Médicis de superviser l'achèvement de l'église. Conduit Caravage à réaliser en 1599-1602, juste après la fin de notre dossier, son célèbre cycle de saint Matthieu qui frappe par son réalisme dramatique et le propulse sur le devant de la scène artistique romaine
- L'église conserve un statut particulier aujourd'hui : droit de patronage de l'État français. Proche d'autres lieux français à Rome : villa Médicis (Académie depuis le XVII^e siècle), et aujourd'hui École française de Rome et librairie Stendhal (voisines)



Les champs historiographiques

- Histoire urbaine de Venise (Jean-François Chauvard)
- Histoire populaire (Stanley Chojnacki et Monica Chojnacka, Anna Bellavitis)
- Histoire de la citoyenneté, des migrations et des techniques d'identification (Ermanno Orlando, Natalie Rothman, Alessandro Buono)

Les sources

- *Avogaria di Comun* : importante magistrature vénitienne qui représente les intérêts de l'État entendu comme *Commune Veneciarum* (commune des vénitiens), c'est-à-dire le patriciat gouvernant. Incarne la tutelle de l'ordre juridique et le respect de la justice et de l'égalité. S'occupe notamment des questions liées à la citoyenneté
- Conseil des Dix : magistrature spéciale au sommet de la république de Venise, en charge de la sûreté de l'État avec des pouvoirs spéciaux.
- *Giustizia Nuova* : magistrature chargée de la supervision de taxes et lieux de consommation du vin, comme les auberges
- *Esecutori contro la bestemmia* : créés en 1537, en charge de la répression du blasphème et de la tutelle de l'ordre public

Les thèmes

- Le « droit d'habiter » : la construction de l'appartenance par le bas, au-delà de la dichotomie stricte Vénitiens/étrangers. La citoyenneté est un aboutissement et pas toute l'histoire, notamment car une minorité de Vénitiens natifs sont *cittadini*
- S'intéresser aux migrations ordinaires, plus nombreuses mais moins visibles dans les sources et l'historiographie car le moindre degré d'altérité (linguistique, religieuse, culturelle) produit moins de sources
- Le patriciat : siège au Grand Conseil. 5% de la population. Depuis la *serrata* (« fermeture ») du Grand Conseil en 1297, pas de nouvelles familles (exceptions au XVIIe siècle).
- Citoyenneté : *de intus* (droit de commerce à Venise) et *de intus et extra* (à l'étranger. République commerciale : le commerce est le droit le plus déterminant. 8-10% de la population. Aussi bien *cittadini originari* que par privilège (naturalisés)
- Remise en cause de la tripartition de la société vénitienne entre patriciens, citoyens et populaires (*popolani*) au profit d'une dichotomie patriciens/*popolani*. Influence de la sociologie contemporaine des inégalités : les « 1% » vs les « 99% »

Les thèmes

- Le terme *forestier*, qui désigne un statut légal (non natif de Venise), est peu fréquent dans les sources de la pratique car les migrants intégrés sont perçus comme des locaux
- La primauté du quartier-paroisse (*contrada*) sur la ville dans la construction du lien social et de l'identification
- Le rôle du vêtement : aussi bien opposition vénitiens/étrangers que des identifications précises (foulard frioulan)
- Primauté du témoignage oral et de l'interconnaissance sur l'enregistrement
- Processus de bureaucratisation écrite par au cours du XVI^e siècle (guerres, épidémies, Contre-Réforme)
- Rôle stratégique des professionnels de l'accueil : bateliers, aubergistes, logeurs. Apparition des auto-déclarations (*bollettini*) en 1545 et durcissement progressif
- Surveillance croissante des communautés organisées et de leurs lieux de vie (*fondaco dei Tedeschi* et *dei Turchi*, ghetto, quartier grec, Gitans...)